

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2008

RÉFORME DE LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE CIVILE - (n° 433)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
MM. Jean-Michel Clément, Vidalies, Raimbourg
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 4 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alinéa devenu sans objet du fait de la suppression de la possibilité de l'aménagement conventionnel de la prescription.